



## AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS qu'au cours de l'année civile 2022, les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à l'Hôtel de Ville de Beaupré, situé au 10 995 rue des Montagnards, à 19 h 30, aux dates suivantes à moins d'une décision à l'effet contraire :

- lundi 17 janvier
- lundi 7 mars
- lundi 2 mai
- lundi 4 juillet
- lundi 12 septembre
- lundi 7 novembre
- lundi 7 février
- lundi 4 avril
- lundi 6 juin
- lundi 15 août
- lundi 3 octobre
- lundi 5 décembre

Donné à Beaupré, ce 25 novembre 2021.

Johanne Gagnon  
Greffière